

La politique théâtrale métamorphosée

Le paysage théâtral francophone entame sa mutation. Une note d'orientation détaille 10 défis à relever pour un nouvel équilibre.

THÉÂTRE

MÉLANIE NOIRET

Elle est enfin tombée, cette note de restructuration de la politique théâtrale. On le savait, la ministre de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Joëlle Milquet, s'y attelait depuis le début de sa législature, consciente que, faute d'augmentation de moyens, il serait nécessaire d'imposer de nouvelles règles.

En sus, au même moment, voici tombées les décisions quant au renouvellement des contrats-programmes de 39 structures théâtrales. Note et décisions ne vont pas l'une sans l'autre. Les dernières, sur base des avis du Conseil de l'Art Dramatique (CAD), ont bien été prises en fonction des nouvelles orientations décrites dans la première. Les mots d'ordre : optimisation, fédération, diversification et création.

Après s'être plongée dans les comptes de chaque structure et suite aux rencontres répétées avec les représentants du monde du théâtre, Joëlle Milquet a élaboré cette fameuse note qui redéfinit les enjeux relatifs au subventionnement dans le secteur professionnel des arts de la scène.

Selon la ministre, le constat de départ tenait dans les disparités parfois énormes entre des institutions à subvention équivalente. Pour donner un exemple chiffré, on pouvait découvrir des variations allant de 25.000 à 95.000 spectateurs annuels pour des institutions dotées de manière semblable.

C'est cette disparité des pratiques et des résultats qui a mené Joëlle Milquet à chercher des moyens de rationaliser et de simpli-

fier les objectifs aussi bien que les procédures. En amont, on retrouve aussi dans la note une volonté de réinvestir dans la création, dans le public et s'occuper de la part emploi. *«Il existe des théâtres avec 4 attachés de presse»,* explique Joëlle Milquet. *«Il est possible de fédérer les métiers, les lieux, les services et de faire ainsi des économies d'échelle.»*

Les défis

Dix objectifs prioritaires ressortent donc, valables pour 10 ans, aussi bien pour les institutions théâtrales que pour les compagnies. On y retrouve notamment la volonté de remettre l'emploi artistique au centre de la subvention et de rééquilibrer les dépenses de fonctionnement. Les institutions sont aussi vivement encouragées à accompagner davantage les compagnies à travers la coproduction, le préachat, la résidence, la création de pôles de compétences ou le développement de modèles coopératifs. Autre point important sur lequel la ministre insiste : le public. *«C'est bien de financer la création, mais*

le public est un élément primordial», explique-t-elle. Revoir les horaires, la diversité de la programmation, les tarifs et développer une stratégie d'expansion sociale. Ce point fait la jonction avec le suivant portant sur une meilleure distribution des missions de chaque structure, une répartition géographique plus équilibrée. *«On retrouve parfois dans un espace limité, 2 ou 3 théâtres qui proposent le même type de spectacle. Dans ce cas de figure, il serait envisageable d'utiliser cette proximité pour créer des synergies qui diminueraient certains coûts fixes.»*

La mutualisation apparaît bien comme un des créneaux fondateurs sur lesquels la note s'appuie : mutualisation des infra-

structures comme des présentations. La diversification est aussi un enjeu répété à différents niveaux.

Ainsi, l'encouragement à l'ouverture à différentes disciplines, dont le numérique, mais aussi le travail avec les écoles, qui, comme Joëlle Milquet le souligne, figure un beau potentiel de débouchés. Une manière parmi d'autres de diversifier les sources de financement tout en s'ouvrant à un futur public. Pour terminer, des mesures sont exigées concernant les mandats de direction et la composition des conseils d'administration, basées sur plus de mobilité, d'équité et de pertinence.

Positifs et négatifs

Les 39 structures concernées par les contrats-programmes recevront d'ici peu la lettre officielle qui déterminera en partie leur avenir. Pour les «positives» (le Théâtre de Liège, Les Tanneurs, le Théâtre Royal du Parc...), la ministre a décidé d'augmenter la subvention octroyée en 2015 de 5%. Pour d'autres, la subvention 2015 est simplement maintenue pour 2016 (Océan Nord, Théâtre de la Toison d'Or, Théâtre de Poche...) avec parfois des propositions de synergies entre elles. Les moins «chanceuses» (Théâtre 140, Arsenic...) voient leur subvention réduite de 5% (alloués à la catégorie des positifs). Un geste à prendre comme un signal non définitif encourageant à trouver des pistes de restructuration. Les contrats-programmes de 2016 sont à considérer comme des phases de transition pour la mise en place des mesures de la note. Ensuite, les nouveaux contrats entreront en vigueur en 2017, jusque 2020. À noter que le contrat-programme deviendra l'outil de subventionnement structurel de tous les opérateurs de théâtre. Terminé donc le flou «artistique» persistant entre ces contrats et les conventions.